

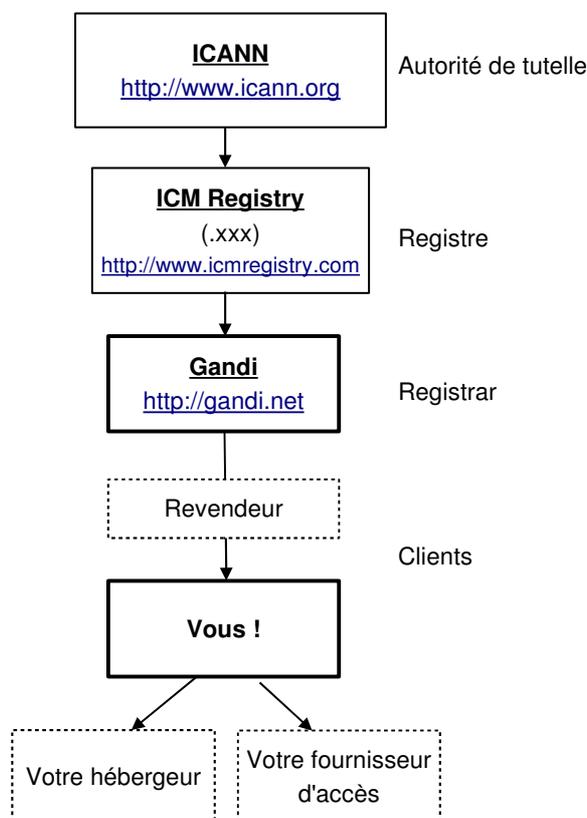
version 2.0 du 25 novembre 2011

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .XXX supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi est accessible en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .XXX.1. Autorité de tutelle et Registre

Le .XXX est l'extension dédiée aux membres de la communauté de l'industrie du divertissement pour adulte (« la communauté sponsorisée »). Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .XXX:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .XXX.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .XXX, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .XXX, définies par l'ICANN, ICM Registry et l'IFFOR (« l'International Foundation For Online Responsibility » responsable de l'élaboration de politiques relatives au .XXX), consultables aux adresses suivantes:

- Contrat Registre: <http://www.icmregistry.com/policies/registry-registry-agreement>
- Charte d'enregistrement: <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/xxx/proposed-xxx-agmt-appendix-s-clean-23aug10-en.pdf> (Part 1)
- Politiques du .XXX: <http://www.icmregistry.com/policies>
- Politiques de l'IFFOR: <http://www.iffor.org/policies.html>
- Politiques de l'ICANN: <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'ICANN et au Registre du .XXX. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .XXX est disponible à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/xxx>

Article .XXX.3. Règles d'ouverture

L'ouverture générale des noms de domaine en .XXX débutera le 6 décembre 2011 selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi: les commandes peuvent être formulées, mais ne seront envoyées au Registre qu'à l'ouverture générale soit le 6 décembre 2011.

Article .XXX.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur: <http://www.gandi.net/domain/xxx/info>

Les .XXX sont ouverts aux membres de l'industrie du divertissement pour adulte (« la communauté sponsorisée »).

Cependant, les personnes non membre de la communauté sponsorisée peuvent enregistrer des noms de domaine en .XXX, ces noms de domaine seront alors inactifs (non-resolving domain names).

Pour enregistrer un nom de domaine en .XXX, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**;
- lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine en .XXX sur Notre site veuillez indiquer si Vous faites partie ou non de la communauté du divertissement pour adulte;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .XXX peut détruire Votre nom de domaine;
- si Vous êtes une personne physique avoir au moins 18 ans;
- certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment les termes réservés ICANN:
<http://www.icann.org/en/tlds/agreements/xxx/appendix-6-31mar11-en.htm>
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Vous Vous engagez à respecter les [règles](#) établies par l'IFFOR. Ainsi Vous Vous engagez à permettre des vérifications automatiques de tout site internet associé à ou vers lequel redirige Votre nom de domaine en .XXX dans le but de détecter des failles (phishing, logiciels malveillants ...) et de vérifier le respect des règles de l'IFFOR, et à ne pas mettre en place de moyens visant à faire échouer ces vérifications ou à leur faire obstacle.

Article .XXX.5. Procédure d'authentification

Les membres de la communauté sponsorisée doivent être authentifiés comme appartenant à la communauté sponsorisée pour activer leur nom de domaine.

Si Vous n'êtes pas encore authentifié, une fois Votre demande effectuée sur Notre site, le Registre Vous enverra un email sur l'adresse email associée au contact propriétaire (un unique email par adresse email) contenant un lien vers le formulaire d'authentification.

Important: l'adresse email associée au contact propriétaire doit être celle du propriétaire du nom de domaine.

Article .XXX.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/xxx>

Article .XXX.7. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine est conservé et tenu à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les trois années suivantes.

Vous acceptez que l'ICANN et le Registre du .XXX accèdent à Vos données personnelles et les rendent publiques dans une base de données [Whois](#).

En outre Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification ou à tout autre traitement de ces données par le Registre et ses agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre. Le Registre peut également utiliser Vos données pour des analyses statistiques à conditions que ces analyses ne divulguent pas Vos données personnelles.

Article .XXX.8. Règlement des litiges

Le Registre du .XXX a adopté différentes procédures de résolution des litiges spécifiques pour les noms de domaine en .XXX auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve:

- la procédure « UDRP »
- la procédure « CEDRP », et
- la procédure « RES ».

Vous acceptez également de Vous soumettre à toute procédure supplémentaire qui sera mise en place par le Registre conformément à sa Politique de prévention des enregistrements abusifs.

Le Registre peut, à sa seule discrétion, détruire les noms de domaine et refuser tout futur enregistrement aux propriétaires de noms de domaine ayant été engagés à plusieurs reprises dans des enregistrements abusifs.

La procédure UDRP

Le Registre du .XXX a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .XXX. Les textes régissant l'UDRP sont accessibles à ces adresses :

- Règlements ICANN concernant les litiges:
<http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP:
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP:
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application:
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs:
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>
- Documentation OMPI:
<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html>

La procédure CEDRP

L'ICANN a édicté des règles supplémentaires spécifiques régissant la résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité appelées « CEDRP » (Charter Eligibility Dispute Resolution Policy). Le Registre du .XXX a adopté ces règles spécifiques s'agissant des noms de domaine en .XXX, disponibles aux adresses suivantes :

- Politique CEDRP:

<http://www.icmregistry.com/policies/cedrp-policy>

- Règles d'application:

<http://www.icmregistry.com/policies/cedrp-rules>

La procédure RES

Le Registre du .XXX a également mis en place une procédure de retrait rapide « RES » (Rapid Evaluation Service Policy) applicable à certaines situations considérées comme manifestement abusives par le Registre. Les règles applicables à cette procédure sont disponibles aux adresses suivantes :

- Politique RES:

<http://www.icmregistry.com/policies/res-policy>

- Règles d'application:

<http://www.icmregistry.com/policies/res-rules>

- Règles supplémentaires:

<http://www.icmregistry.com/policies/res-supplemental-rules>

Article .XXX.9. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/transfers/policy-en.htm>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré et transféré depuis

PJ: [Contrat Registre](#)

plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .XXX.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .XXX ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .XXX.11. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .XXX-